

# GÉRARD RANCHON

« ... la comptabilité mène à tout à condition d'en sortir... »

**LPC :** Comment avez-vous décliné le thème du Congrès ?

**G. Ranchon :** Avec Pierre Grafmeyer, nous avons organisé le Congrès en deux pôles : les missions de demain et le cabinet du futur. Le titre « les missions de demain » indique bien que nous n'avons pas voulu jouer aux futurologues mais plutôt insister sur l'évolution de nos missions. Et demain commence aujourd'hui avec la révolution apportée par la réforme de l'ordonnance intervenue le 23 juillet 2010 et l'interprofessionnalité permise par l'accord du 26 mai avec le CNB.

**LPC :** Justement, les conséquences de la réforme de l'ordonnance seront-elles abordées au Congrès ?

**G. Ranchon :** Bien sûr ! Sans aller jusqu'à faire du 23 juillet un jour férié pour les cabinets d'expertise comptable, reconnaissons que les activités commerciales accessoires, l'exercice des mandats sociaux, le maniement des fonds, les participations financières, la reconnaissance de notre rôle auprès des particuliers, ce n'est pas rien ! Qu'allons-nous en faire, jusqu'où pouvons-nous aller ? Nous avons besoin d'en débattre, de confronter nos intentions et c'est la vocation d'un congrès.

L'interprofessionnalité, sujet brûlant, fera aussi l'objet d'une conférence avec nos amis avocats et notaires sans oublier les huissiers avec qui nous avons un important projet pour faciliter le recouvrement des créances de nos clients.

**LPC :** Y aura-t-il encore une comptabilité en 2020 ?

**G. Ranchon :** Quel optimisme ! Groucho Marx à qui l'on demandait si Gershwin serait joué en 2000, répondait : oui, s'il est encore là ! C'était une réponse très pessimiste et démentie puisque Gershwin est toujours joué... Il devrait en être de même pour la comptabilité ! Son avenir ne dépend pas d'un quelconque attachement fétichiste mais de son utilité. Or il n'y a pas de gestion exigeante ni de fiscalité évoluée sans comptabilité. Ce sont deux excellentes couvertures de survie.

Bien entendu, en 2020, la comptabilité aura beaucoup changé. La saisie aura en grande partie disparu avec la facture et le portefeuille électroniques, la récupération des données bancaires, etc. Les traitements seront encore plus automatisés. Mais le monde sera aussi bien plus complexe et le chef d'entreprise aura encore plus besoin d'être accompagné.

**LPC :** Quelle sera la place du réglementé par rapport au non réglementé ?

**G. Ranchon :** Je ne crois pas que nous devons transformer le congrès en une batterie de « stress tests » qui permettraient d'évaluer la résistance des cabinets à la déréglementation et à des questions affolantes ou des hypothèses improbables posées par des consultants « prospères et frétilants ».



Gérard Ranchon  
Co-rapporteur du Congrès

La profession a encaissé de nombreux chocs, a fait preuve d'une résilience assez extraordinaire et vient encore de se renforcer avec la mise en harmonie européenne alors que la Directive Services avait justifié les plus sombres prédictions d'experts de tout poil.

**LPC :** Quelle place est laissée aux missions comptables par rapport aux autres missions de conseil et d'accompagnement des entreprises ?

**G. Ranchon :** Au Congrès, aucune ! Quand vous lirez le programme, pas un seul atelier n'est consacré à la comptabilité pure et dure. Que la place des missions comptables soit réduite ne nous gêne pas car chacun sait que la comptabilité mène à tout à condition d'en sortir quand il le faut. Il faut en effet en sortir pour mieux assister nos clients avec des tableaux de bord, des solutions de financement, des offres plus globales, un accompagnement à l'international. Les missions d'accompagnement des entreprises sont coordonnées par Nora Louchène.

Serge Anouchian nous rappellera que derrière chaque entreprise il y a un dirigeant et que l'entreprise est aussi un patrimoine. L'optimisation de la situation fiscale et sociale du chef d'entreprise, la préparation des transmissions sont des prolongements naturels de nos missions. Il est aussi important de connaître les techniques du démembrement et de savoir établir un bilan patrimonial, autant de missions pluridisciplinaires.

Enfin, puisque les particuliers ne sont plus un gros mot et que nous pouvons en parler, il nous faut organiser les missions déclaratives, avoir des modèles de lettres de mission, des plans d'organisation.

Et, maintenant que la machine est lancée, certains s'intéresseront à la création d'une entreprise de services administratifs à la personne.

Ce simple rappel qui n'est pas exhaustif des thèmes des ateliers témoigne de la variété de nos missions et chaque professionnel est appelé à construire à sa guise son propre congrès.